

## **TRAIN DES MOUETTES TARIFICATION POUR L'ANNÉE 2023**

---

**Quatrième commission :  
Infrastructures, Numérique, Mobilité et  
Bâtiments**

**COMMISSION PERMANENTE  
du 24 mars 2023**

**DELIBERATION  
N° 2023-03-24-75**

La Commission Permanente du Département réunie à la Maison de la Charente-Maritime à La Rochelle, le 24 mars 2023 à 12h00, sous la présidence de Mme Sylvie MARCILLY, Présidente du Département,

Agissant par délégation de l'Assemblée Départementale (délibération du 1<sup>er</sup> juillet 2021),

Considérant la délibération de l'Assemblée Départementale du 28 mai 1999 portant le Département acquéreur de la voie de la ligne de chemin de fer reliant Saujon et La Tremblade, des gares attenantes et d'une partie du matériel d'exception,

Considérant l'exploitation du train touristique nommé « Train des Mouettes » sur cette ligne, financée par le Département dans le cadre d'un marché public,

Considérant la délibération de l'Assemblée Départementale du 19 novembre 2021 approuvant la passation d'un marché public pour la gestion, l'exploitation, l'animation et la communication du « Train des Mouettes » et sa notification le 14 avril 2022 pour une durée de 4 ans et un montant de 1 720 000 € Hors Taxes,

Considérant qu'en 2022, la fréquentation s'est élevée à 45 459 voyageurs générant 425 000 € de recettes pour le Département,

Considérant l'offre touristique composée de trois produits : les trains réguliers proposant un voyage commenté entre Saujon et La Tremblade, les trains à thème incluant une animation (balade à vélo, visite des ateliers) et le train restaurant combinant le voyage et une prestation repas à bord,

Considérant que le tarif des trains réguliers comprend exclusivement le coût du transport reversé intégralement au Département,

Considérant que les tarifs des trains à thème et du train restaurant comprennent le coût du transport perçu par le Département et le coût de la prestation perçue par le prestataire,

Considérant que, conformément au marché, il appartient au Département de fixer les tarifs applicables aux circulations du Train des Mouettes pour la part « transport », sur proposition de l'association « Trains & Traction », titulaire du marché,

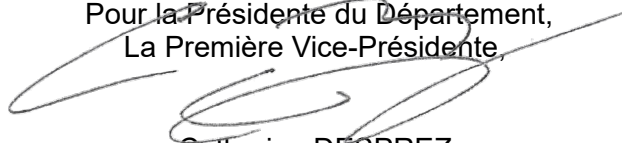
Considérant les évolutions de la grille tarifaire 2023 portant sur l'intégration d'un tarif réduit visant à développer le partenariat avec l'office de tourisme communautaire de l'Agglomération de Royan et les hébergeurs ainsi que sur l'ajout de deux nouveaux produits : le « Train balade à vélo » et le « Train éclade de moules » favorisant la découverte des paysages du bassin de la Seudre et des spécialités culinaires locales,

Considérant l'avis favorable de la 4<sup>ème</sup> Commission du 6 mars 2023,

**DECIDE** d'approuver la grille tarifaire 2023 du « Train des Mouettes » telle que figurant en annexe.

Adopté à l'unanimité, le quorum étant atteint.

Pour extrait conforme,  
Pour la Présidente du Département,  
La Première Vice-Présidente,



Catherine DESPREZ

## TRAIN DES MOUETTES

**Tarifs TTC Aller / Retour – Année 2023**  
Correspondant à la part « transport » perçue par le Département

| NATURE DES TRAINS         | PÉRIODE DE CIRCULATION | CATÉGORIE                     | Adulte | Enfant<br>(4-16 ans) | Famille<br>(2 adultes et 2 ou 3<br>enfants de – 16 ans) |
|---------------------------|------------------------|-------------------------------|--------|----------------------|---------------------------------------------------------|
| TRAINS RÉGULIERS          |                        |                               |        |                      |                                                         |
| Train de saison           | Avril à novembre       | Plein tarif                   | 15 €   | 7.50 €               | 41 €                                                    |
|                           |                        | Tarif réduit*                 | 12 €   | 6 €                  | 35 €                                                    |
|                           |                        | Groupes**                     | 12 €   | 6 €                  | -                                                       |
|                           |                        | Professionnels du tourisme*** | 10 €   | 5 €                  | -                                                       |
| TRAINS À THEME            |                        |                               |        |                      |                                                         |
| Train Balade à vélo       | Mai à août             | Plein tarif                   | 10€    | 5€                   | -                                                       |
| Train des Loupiotes       | Juillet et août        |                               | 5 €    |                      |                                                         |
| Train du Marché           |                        |                               | 5 €    |                      |                                                         |
| Train Éclade de moules    | Juillet et août        |                               | 10€    | 5€                   |                                                         |
| Train du Patrimoine       | Septembre              |                               | 4€     |                      |                                                         |
| Autres trains thématiques | Avril à novembre       |                               | 10€    | 5€                   |                                                         |
| TRAIN RESTAURANT          |                        |                               |        |                      |                                                         |
| Seudre Océan Express      | Janvier à décembre     | Plein tarif                   | 10€    | 5€                   |                                                         |

\*Tarif réduit : sur présentation d'un justificatif du partenariat (pass villégiature, hébergeurs, gîte de France, Sortie de plage)

\*\* Une gratuité par tranche de 20 personnes (soit gratuit pour la 21<sup>è</sup> personne), et une gratuité pour le chauffeur

\*\*\* Autocaristes, agence de voyage, offices de tourisme

### ► Gratuités

Enfant de moins de 4 ans, transport des vélos, chiens tenus en laisse